\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**AMILLY FOOTBALL CLUB**

Stade d'Amilly - Rue des Vauroux - 28300 AMILLY

*N° d'Affiliation FFF : 528148 – N° d'Agrément Préfécture : 28SM263*

[*http://fcamilly.footeo.com*](http://fcamilly.footeo.com/) *- Page facebook : Amilly football club – Courriel : 528148@lcfoot.fr*

Tél. : 06 83 45 7000

FICHE D’INSCRIPTION

**U15 & U18**

**A - Renseignements administratifs :**

Nom : ..........................................................................................................

Prénom : ..................................................................................................

Date et lieu de naissance : .......................................................................

Parcours footballistique :

Adresse : ..................................................................................................................................................................

Ville : .........................................................................................................................................................................

Téléphone fixe : ........................................................ Portable : .......................................................................

Adresse mail : .............................................................................................................................................................

**B- Renseignements médicaux :**

Pathologies connues et conduite à tenir en cas de crise (allergies, asthme, épilepsie, médicament à donner) :

..........................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................

Médecin traitant et son N° de téléphone .....................................................................................................................

**C- Autorisation en cas d’accident :**

Je, soussigné............................................................., représentant légal de .............................................................

Autorise les dirigeants du club à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d’accident survenu dans le cadre de la pratique du football.

Signature et date précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

**D- Droit à l’image :**

Je, soussigné(e) ......................................................., représentant légal de .............................................................

autorise, à titre gracieux (sans contrepartie financière), la diffusion de photographies, vidéos, réalisées dans le cadre de la pratique du football où figure mon enfant.

**Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces documents respecteront l’anonymat de l’enfant**

**et ne porteront pas atteinte à son honneur et à sa réputation.**

Signature et date précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

**E - Transport des enfants mineurs :**

- J’autorise les **dirigeants (ou éducateurs) du club** à transporter mon enfant lors des déplacements en relation avec l’école de football....................................................................................... 􀂈 OUI 􀂈 NON

- J’autorise les parents d’autres joueurs à transporter mon enfant, ceux-ci étant assurés pour le transport d’autres personnes et étant en règle avec leur permis de conduire........................􀂈 OUI 􀂈 NON

Signature et date précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

**F - Attestation sur l’honneur :**

(A remplir si vous acceptez de transporter de manière occasionnelle ou permanente d’autres enfants

dans le cadre des déplacements des équipes de l’école de football)

Je, soussigné(e ), ...............................................................................................**Atteste sur l’honneur :**

Posséder mon permis de conduire et être assuré pour les personnes transportées, que mon véhicule est en règle au niveau du contrôle technique et m’engage à ne plus effectuer de transport en cas de changement dans ma situation (retrait de permis, résiliation d’assurance, défaut de contrôle technique).

Signature et date précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

**Je, soussigné, ……………………………………………………, reconnaît avoir reçu ce jour et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club Amilly Football Club et y adhérer. Déclare renoncer à tous recours contre les membres de son Bureau et équipe dirigeante ainsi que ses adhérents ou invités, de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit. Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique du football.**

**Date et signature : ………………………………**

**Documents OBLIGATOIRES à fournir lors de l'inscription**

**Tout dossier incomplet sera refusé**

*QUALITE DES DOCUMENTS : Il est important que les documents fournis soient de bonne qualité (tampon du médecin, photocopie, photo,...). Ces documents sont transmit par Internet et traités par des logiciels, ils peuvent donc être refusés par la ligue de football.*

- Fiche d'inscription dûment complétée

Pour les nouveaux joueurs :

* Photocopie de pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport, livret de famille,...)
* Photo (une seule qui vous sera restitué)
* document de la ligue intitulé « demande de licence de football » signé et tamponné par un médecin puis signer par le joueur ou par son responsable légal
* règlement de la licence + 2 cautions non encaissée

Pour les joueurs déjà inscrits au club (renouvellements) :

* document de la ligue intitulé « renouvellement de licence de football » (à se procurer auprès du dirigeant responsable de la catégorie) signé et tamponné par un médecin puis signé par le joueur ou par son responsable légal
* règlement de la licence + caution

**TARIFS**

* **90 €uros pour licence + chaussettes (possibilité d'échéancier)**
* **Une caution non encaissée de 90 € est demandée et sera restituée à la condition expresse de ne pas stopper l'activité en cours sans raison valable (déménagement ou raisons médicales) et d’être à jour des éventuelles amendes infligées par le district de football. Pour les joueurs en transfert : une caution supplémentaire de 90€ est demandée (montant de la mutation à la ligue)**

**LIVRET D'ACCUEIL**

**U15 & U18**

**SAISON 2015/2016**

Madame, Monsieur,

Votre enfant, a signé une licence de Football dans notre club. Notre objectif est de favoriser le développement des aptitudes physiques, sportives et morales l’initiant à la pratique de son sport favori.

En aucun cas le club ne peut être considéré comme une garderie.

**Notre école de foot est labellisée par la Fédération Française de Football depuis juin 2013 et a été refondée en juin 2008 (le club ayant été crée en 1969).**. C’est la reconnaissance pour notre club de ses infrastructures, de la qualité de l’accueil, de la qualification et de l’engagement de ses éducateurs.

Afin de faciliter les tâches de chacun (enfants et éducateurs) et de permettre d’atteindre nos objectifs, voici quelques conseils et recommandations qui aideront votre enfant à pratiquer son sport favori dans les meilleures conditions.

D’une part, nous vous proposons, avec votre concours, de lui apprendre les bonnes habitudes nécessaires à son éducation sportive personnelle et indispensable à la vie collective :

- l’aider à préparer son sac pour les entraînements et pour les matchs,

- vous assurez qu’il va bien consulter le tableau des convocations et avertir son éducateur en cas d’indisponibilité, suffisamment à l’avance.

D’autre part**, AMILLY FOOTBALL CLUB** est une association de type 1901. Comme tout club rural ses moyens sont limités. Il ne peut fonctionner que si les éducateurs (entraîneurs) et les dirigeants sont épaulés par les parents. Si vous souhaitez obtenir une licence de dirigeant, il suffit de nous donner une photocopie de votre carte d’identité et remplir une fiche de demande de licence.

**L’implication de tous (joueurs, parents, éducateurs et dirigeants) est le garant de la réussite de votre école de foot.**

Le Président Le Responsable de l’Ecole de Foot

Ce règlement dicte les règles élémentaires à accepter et suivre afin que chacun trouve dans

notre association sa place et puisse s’épanouir tout en respectant les autres.

**Le footballeur**

• Signe une licence pour jouer dans le club et non pas pour jouer dans la meilleure équipe (je ne suis pas titulaire à chaque match),

• Vient à l’entraînement et au match avec un équipement correct et sans objet de valeurs (avoir des habits de rechange, K-way, survêtement…),

• Nettoie ses chaussures avant de rentrer dans les vestiaires (ne tape pas les chaussures sur les murs des vestiaires et ne les lave pas dans les douches),

• Prend une douche après chaque match ou entraînement.

**Le footballeur et l’entraîneur ou le dirigeant**

• Dit bonjour quand il arrive,

• Respecte l’entraîneur et les dirigeants,

• Respecte les choix de l’entraîneur pour la constitution des équipes,

• Honore les convocations aux matchs et en cas d’empêchement averti l’éducateur le plus rapidement possible,

• Tout joueur absent à l’entraînement, ne prévenant pas son entraîneur, sera susceptible de ne pas être convoqué pour le match suivant.

**Le footballeur et le matériel**

• Range le matériel après chaque entraînement,

• Veille au respect de la propreté de l’entretien des locaux et des terrains.

**Le footballeur et l’arbitre**

• L’arbitre fait partie du jeu,

• Respecte toutes ses décisions (j’accepte qu’il puisse également faire des erreurs) et ne

conteste jamais,

• Se replace après un coup de siffler au lieu de discuter,

• Serre la main à l’Arbitre à la fin du match quelque soit le résultat.

**Le footballeur et le match**

• Respecte les règles et les fondamentaux du Football,

• Est solidaire avec ses partenaires,

• Pardonne les erreurs de ses partenaires,

• Encourage ses coéquipiers,

• Respecte et accepte les faiblesses et les points forts des ses camarades et ses différences,

• Serre spontanément la main aux adversaires à la fin du match,

• Respecte ses adversaires,

• Favorise la qualité du jeu malgré l’enjeu,

• **Reste digne dans la victoire comme dans la défaite.**

**Les parents**

• Acceptent les décisions de l’entraîneur,

• Encouragent leur enfant sur le bord du terrain,

• Laissent l’entraîneur diriger son équipe et n’interviennent pas,

• Ne pénètrent pas sur le terrain lors des entraînements et des matchs,

• Ne pénètrent pas dans les vestiaires avant les matchs,

• Parlent à l’éducateur ou au responsable du groupe d’éducateurs en cas de problèmes.

**Les entraîneurs et les éducateurs**

• L’entraîneur ou l’éducateur a pour mission d’inculquer la connaissance technique à l’équipe qui lui a été confiée,

• Tout entraîneur ou éducateur doit être par son comportement un exemple pour les jeunes et moins jeunes qui sont sous son autorité,

• Tout entraîneur ou éducateur peut sanctionner lui-même tout acte d’indiscipline d’un joueur,

• Les éducateurs des équipes évoluant le week-end à domicile doivent inscrire le résultat

des matchs sur le site internet consacré à cet effet et envoyer le cas échéant la feuille de match au plus tard le lundi suivant le match,

• Tout entraîneur ou éducateur est garant des équipements donnés à son équipe (ballons,

cerceaux, chasubles…) par le club,

• Tout entraîneur ou éducateur respecte les décisions de l’arbitre et ne conteste jamais (l’arbitre peut également faire des erreurs).

**Ne pas oublier que le football est avant tout un jeu !!!**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

AMILLY FOOTBALL CLUB

Stade d'Amilly - Rue des Vauroux - 28300 AMILLY

*N° d'Affiliation FFF : 528148 – N° d'Agrément Préfécture : 28SM263*

[*http://fcamilly.footeo.com*](http://fcamilly.footeo.com/) *- Page facebook : Amilly football club – Courriel : 528148@lcfoot.fr*

Tél. : 06 83 45 7000

**REGLEMENT INTERIEUR**

**1-L’adhésion**

**L’adhésion à AMILLY FOOTBALL CLUB, dont le siège administratif est fixé au Stade, rue des Vauroux, 28300 AMILLY, implique l’approbation des statuts du club et de son règlement intérieur. Elle impose des droits et des devoirs.**

**2-Cotisation**   
**Toute personne désirant s’inscrire au Club doit régler une cotisation valable du 1er juillet au 30 juin, le montant de celle-ci étant fixé par le comité directeur du club. Cette cotisation comprend le prix de la licence, les frais de championnat et de coupe, ainsi que l’accès aux installations et matériel du club. Pas de remboursement de cotisation, si abandon en cours d’année (sauf problème médical). Des paiements échelonnés sont possibles jusqu’au 31 décembre dernier délai. Seuls les joueurs licenciés ayant acquitté leur cotisation peuvent participer aux entraînements et aux compétitions.**

**3-Installations sportives**   
**Toutes dégradation volontaire entraînerait des sanctions y compris la facturation de la réparation ou du remplacement du bien détérioré.**   
**Conditions d’admission aux équipements :**   
**-le joueur doit être en possession d’une licence en cours de validation**   
**-le joueur doit suivre les entraînements régulièrement, les parents des joueurs mineurs sont priés de veiller à l’assiduité de leur enfant.**   
**-le Club et ses dirigeants déclinent toute responsabilité en cas d’absence d’un joueur.**   
**-L’absence répétée, non justifiée, d’un enfant fera l’objet, dans la mesure du possible, d’une information aux parents qui doivent en faire connaître les motifs. Sans réponse le joueur sera considéré comme démissionnaire.**   
**Il est rigoureusement interdit de fumer dans les enceintes sportives couvertes.**

**4-Responsabilités**   
**La responsabilité du club n’est engagée, pour les joueurs ayant acquitté leur cotisation, que pendant les heures d’entraînement indiquées en début de saison pour chaque catégorie ou des horaires indiqués pour les compétitions.**   
**Il est recommandé aux parents d’enfants mineurs d’accompagner ou de faire accompagner leur(s) enfant(s) et de les récupérer à la fin des entraînements et à l’issue des compétitions (devant la porte des vestiaires ou du clubhouse et non sur le parking), de s’assurer que l’éducateur est présent, de s’assurer que la séance d’entraînement ou la compétition n’est pas annulée.**

**5-Assurances**   
**La licence de la FFF inclut une assurance.** L'adhérent ou le responsable de celui-ci reconnait avoir pris connaissance, dans le document joint à la demande de licence, par la Ligue régionale et le club :

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont il bénéficie par le biais de la licence et de leur coût,

- de la possibilité d’y renoncer et des modalités pour y renoncer,

- de la possibilité et de son intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires   
**Il appartient aux joueurs accidentés de payer tous les soins et de se faire rembourser par leur assurance maladie. La participation de l’assureur FFF ne s’exerce que sur la partie laissée à leur charge.**   
**En cas d’accident grave, il sera fait appel aux services d’urgence (Pompiers ou SAMU) et le joueur accidenté sera conduit à la clinique ou l'hôpital désigné par les services de secours. Le Club avertira les parents ou la personne à contacter dans les plus brefs délais.**

**6-Transports**   
**Sauf avis contraire des parents, confirmé par écrit, toute personne mineure inscrite au Club ne peut pas se rendre aux séances d’entraînement non accompagnée de ses parents ou d’une personne habilitée. De même, sauf avis contraire des parents, tout enfant inscrit est sujet à déplacement. Les déplacements s’effectuent en voitures particulières et éventuellement en car ou en mini-bus. Les parents autorisent les responsables de sections jeunes à faire véhiculer leur enfant, en leur absence, lors des déplacements pour les matchs officiels, amicaux, tournois et autres activités du club. Les parents s’engagent à respecter les heures de rendez-vous; en cas d’empêchement des échanges peuvent avoir lieu après en avoir informé le responsable de la catégorie.**   
**En cas d’accident, le conducteur du véhicule est responsable des personnes transportées. La responsabilité du club ne peut être engagée pour tout accident ou incident intervenant au cours du voiturage.**   
**Règles de transport et devoirs du conducteur**   
**Le conducteur du véhicule doit être détenteur d’un permis de conduire en cours de validité pour le type de véhicule utilisé et autorisé par son assureur à transporter des personnes tiers dans le véhicule utilisé.**   
**Le conducteur a pour obligation de veiller à ce que ses passagers soient munis d'un système de retenue règlementaire (réhausseur + ceinture de sécurité pour les enfants de 6 à 10 ans, et ceinture de sécurité au-delà de 10 ans).**   
**Le conducteur doit également s'assurer que son véhicule ou celui qu'il utilise réponde aux conditions et obligations de mise en circulation:**   
**- 1 place assise pour 1 passager (quel que soit l'âge du passager)**   
**- Contrôle technique valide**   
**- Organes de sécurité en bon état (freins, pneumatiques, système de condamnation des portes arrières notamment pour le transport d'enfant de moins de 10 ans...).**

**7- Code du Sportif**   
**Tout sportif du débutant au vétéran s’engage à :**   
**-se conformer aux règles du jeu**   
**-respecter les décisions de l’arbitre**   
**-respecter adversaires, dirigeants et partenaires**   
**-refuser toute forme de violence et de tricherie**   
**-être maître de soi en toutes circonstances**   
**-être loyal dans le sport et la vie**   
**-être exemplaire, généreux et tolérant**   
**-bannir la drogue et l’alcool**   
**L’esprit sportif fixe un but: « Que le meilleur gagne ». Vouloir gagner, c’est donc vouloir être le meilleur, mais dans la loyauté et le fair-play.**

**8-Règles relatives à l’école de football**   
Chaque joueur doit posséder une tenue adéquate à la pratique du football. Lors des matchs, les maillots sont fournis par le club. Au delà de la participation financière, les parents de joueurs prennent un engagement moral vis-à-vis du club; c'est-à-dire le bureau, les dirigeants, les entraîneurs et tous les coéquipiers.   
C’est pourquoi nous vous demandons tout au long de la saison d’avoir une attitude très franche et coopérative avec les entraîneurs et les dirigeants, qui sont tous bénévoles, afin de les aider au maximum dans leur tâche.   
Ceci impose les règles suivantes :   
-Prévenir le dirigeant si votre enfant doit être absent à une manifestation (match/tournoi) dès que vous aurez connaissance de cet empêchement.   
-Eviter de punir votre enfant le jour des matches car cette action sanctionne toute l’équipe.   
-Prendre connaissance de l'agenda chaque semaine   
sur le site Internet du club : [http://fcamilly.footeo.com](http://fcamilly.footeo.com/) ou sur la page facebook du club  
sur le panneau d'affichage au clubhouse  
-Respecter les choix de composition des groupes effectués par le dirigeant   
-Les consignes de jeu relèvent de l’initiative et de la responsabilité exclusives du dirigeant chargé de l’équipe et de l’entraîneur.   
-Les vestiaires sont un lieu d’apprentissage de l’autonomie (savoir s’habiller, ranger ses affaires, vivre avec les autres …) par conséquent les parents ne peuvent y entrer qu’avec l’autorisation express des dirigeants et ou des entraîneurs.   
-L’accès au terrain est également réservé aux dirigeants et entraîneurs, les parents occuperont donc les places réservées aux supporters (c'est-à dire derrières les mains-courantes, dans les tribunes….)   
-Deux ou trois fois par an, les parents s’engagent à laver les maillots.   
-En cas de désaccord marqué avec l’encadrement, les parents s’engagent à solliciter un échange, en dehors de la présence de l’enfant, dans le cadre d’un rendez-vous convenu à l’avance. Nous ferons tout pour que cet échange se déroule dans un parfait esprit de dialogue et de courtoisie.   
-Si votre enfant se plaint d’avoir subi un mauvais traitement, nous nous engageons, après en avoir apprécié la réalité et la gravité avec un maximum d’objectivité, à prévenir l’encadrement.

**9- Règles relatives au football compétition**   
Le joueur s’engage par la signature de sa licence à respecter le code du sportif et également :   
- d’être présent au moins un samedi après-midi ou dimanche (pour les tournois) par saison pour l’arbitrage des catégories jeunes ou à la mise en place des plateaux débutants (hors joueurs dirigeants)   
- d’arbitrer ou encadrer les jeunes du club un samedi supplémentaire s’il reçoit un carton jaune pour contestation (à l’appréciation de son dirigeant)   
- d’accompagner un arbitre du club le ou les jours de suspension en cas de carton rouge.   
-participer au maximun à la vie de l’association (tournois, réunions, festivités...)

**10-Discipline**   
a) Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements, compétitions ou des déplacements, à l’égard de personnes appartenant ou pas au Club, pourra être exclu temporairement ou définitivement après avoir été entendu par la commission de discipline.   
b) le port d’objets dangereux (couteaux, pétards, briquets, drogue, produits inflammables, ainsi que des objets ou marchandises destinés à être vendus...) est interdit en général et dans le cadre des activités sportives du Club en particulier. Le port d’objets de valeur est très vivement déconseillé.   
c) Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration. Même chose pour les véhicules de ses dirigeants ou joueurs garés sur le parking.   
d) Tout adhérent agissant au nom d'AMILLY FOOTBALL CLUB, sans en avoir eu au préalable l’assentissement du Comité Directeur s’expose à des sanctions (exclusions, poursuites judiciaires ...)   
e) Les manquements au règlement intérieur, et en particulier toute atteinte à l’intégrité physique ou morale des autres joueurs ou des dirigeants, peuvent donner lieu à des sanctions, qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles.

**11-Diffusion photo et numéro de téléphone**   
La diffusion de photo et de numéro de téléphone sur le site internet ou autre support de communication du club est autorisée par les licenciés, parents de mineurs et accompagnateurs, sauf avis contraire des concernés par écrit; dans ce cas, les photos et numéros de téléphone seront effacés dans les plus brefs délais. Pour les mineurs, la demande d’effacement sera faite par les parents.

Validé par le comité directeur le 30/06/2012